

YEŞİM SAGLAM :

Bonjour un après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel mensuel de l'ALAC qui a lieu aujourd'hui mercredi 20 avril 2022 à 18 h UTC.

Sur l'appel aujourd'hui, nous avons Dave Kissoondoyal, Sarah Kiden, Holly Raiche, Maureen Hilyard, Naveed Bin Rais, Joanna Kulesza, Pari Esfandiari, Carlos Aguirre, Laura Margolis, Jonathan Zuck, [inaudible] et Justine Chew. Du côté des participants, nous avons Cheryl Langdon-Orr, Olivier Crépin-Leblond, Barrack Otieno, Priyatosh Jana, John McCormac, Eduardo Diaz, Glenn McKnight, Ricardo Holmquist, Claire Craig, Hadia Elminiawi et Sébastien Bachollet. Je vois que de nouveaux participants nous rejoignent, donc sachez que la liste des participants sera mise à jour après cet appel. Sur le canal de français, nous avons actuellement Anne-Marie Joly-Bachollet.

Nous avons reçu les excuses de Satish Babu, de Daniel Nanghaka, de Tijani Ben Jemaa, de Marita Moll et de Mathias Hudobnik.

Nos invités d'honneur aujourd'hui sont Alan Greenberg Jonathan Zuck, Justine Chew et Yrjö Länsipuro.

Du côté du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Gisella Gruber, Claudia Ruiz, Michelle DeSmyter, Siranush Vardanyan, Melissa Peters Allgood et moi-même, Yeşim Sağlam. C'est moi qui vais gérer l'appel d'aujourd'hui. Nous avons un observateur, Herb Wayne, pour l'appel d'aujourd'hui.

Quant à l'interprétation, nous avons l'interprétation en espagnol et en français pour l'appel d'aujourd'hui. David et Marina sont nos interprètes d'espagnol et Claire et Aurélie, nos interprètes de français.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Avant de commencer, petit rappel : veuillez indiquer votre nom non seulement pour la transcription, mais aussi pour que les interprètes puissent vous identifier. Enfin, dernier rappel : pour la transcription en temps réel, sachez que ce service est disponible. Je vais partager l'hyperlien avec vous sur le chat dans un instant.

Sur ce, je vais maintenant céder la parole à Maureen Hilyard.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup Yeşim et bienvenue à tous. Je suis très heureuse de vous voir si nombreux aujourd'hui. C'est réellement un plaisir.

On va passer rapidement en revue l'ordre du jour, c'est notre habitude. Aujourd'hui, c'est une réunion un peu spéciale parce qu'on va procéder un peu différemment avec des intervenants spéciaux qui sont des personnes internes au CPWG. Et il y a eu une soumission également de l'At-Large pour la GNSO, une question à approfondir d'après moi et ensuite, mise à jour par rapport au EPDP sur les OIG. Nous avons nos invités spéciaux ordinaires : León Sanchez qui va nous faire une mise à jour sur le Conseil d'Administration, ensuite mise à jour avec les points saillants qui vont être exposés par les membres liaisons du CPWG, du groupe opérations, finances et budget et je sais que Daniel n'est pas avec nous aujourd'hui, mais on va avoir une brève mise à jour là-dessus. Et on va finir avec une mise à jour sur l'ICANN74 de la part de Gisella et un certain nombre d'informations d'ordre général pour finir cet appel.

Voilà donc le déroulement de la réunion d'aujourd'hui pour ce qui est de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque

chose, intervenir ? Non, pas de mains levées, pas de demandes d'intervention ? Très bien, alors commençons.

Je vais vous présenter Olivier Crépin-Leblond qui est modérateur du CPWG, qui va modérer la discussion de panel. Et vous êtes tous invités à poser vos questions à la fin de cette discussion de panel. Donc je vous remets le flambeau. Olivier, c'est à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen. J'espère qu'on m'entend bien. Je suis d'un côté sur Adigo, mais j'ai activé ma caméra sur mon autre dispositif.

Bienvenue à tous. Effectivement, cela va être un appel légèrement différent puisque comme Maureen l'a dit, plutôt que d'avoir un invité spécial, un intervenant qui vient s'adresser à nous, nous avons un groupe constitué de quatre personnes : Alan Greenberg, Jonathan Zuck, Yrjö Länsipuro et Justine Chew, quatre experts dans les politiques At-Large. Et du fait aussi que nous avons aujourd'hui annulé l'appel du CPWG, j'espère qu'ils vont pouvoir assouvir notre envie de discussion de politiques aujourd'hui.

Réponse de l'ALAC à la question de la GNSO et petit groupe de la GNSO sur l'utilisation malveillante du DNS, un long processus où l'ALAC a eu un nombre énorme d'avis envoyés à la GNSO. Il y a eu des questions sur ces réponses puis des réponses à ces questions. Donc Alan Greenberg et Jonathan Zuck vont nous présenter cela dans une minute.

Ensuite, nous allons avoir le rapport final des OIG, encore l'acronyme ici, quelque chose qui a requis des années de travail. Mais enfin, le groupe auquel participent Yrjö Länsipuro et Justine Chew a finalement trouvé

un consensus et Yrjö et Justine vont nous parler de ce rapport final et de ses conclusions.

Donc sans plus attendre, on va céder la parole à ceux qui sont inutiles de présenter maintenant, Alan Greenberg et Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK :

Merci Olivier.

Je suis président à l'ALAC pour les politiques et coprésident du CPWG, le groupe de travail sur les politiques consolidées au sein duquel nous avons eu un certain nombre de discussions sur l'utilisation malveillante du DNS. Et très tôt, puisque cela remonte maintenant un certain nombre d'années, notre objectif a été d'alerter tout le monde sur l'utilisation malveillante du DNS. Et on a organisé toute une série de séances, séances publiques, séance à huis clos pour aborder cette question du point de vue des utilisateurs finaux, celle de l'utilisation malveillante du DNS, et voir ce que la communauté de l'ICANN peut faire pour atténuer ce phénomène.

Ce qui se passe maintenant dans notre espace, c'est qu'il y a différentes initiatives et efforts en cours qui ont commencé à éclore ici et là. Il y a eu la création du groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS entre les parties contractantes avec un ancien employé de Tucows qui a été chargé de mettre en place une nouvelle initiative, l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS au sein de l'organisation ICANN pour traiter de la question de l'utilisation malveillante du DNS.

Donc vous voyez un certain nombre d'initiatives qui ont lieu en ce moment. Et l'une des questions qui se posent actuellement, c'est

qu'étant donné les différents types d'utilisation malveillante du DNS, les différents types d'actions qu'on peut apporter, on se pose la question de savoir qui est responsable de quoi et comment aborder cette question de l'utilisation malveillante du DNS.

Maintenant, la discussion est un peu plus nuancée et j'en veux pour preuve que la petite équipe de la GNSO sur l'utilisation malveillante du DNS a envoyé un bref questionnaire aux membres de la communauté pour demander leur retour par rapport la gestion de cette discussion, est-ce que cela devrait être géré en tant que discussion de politiques au sein de la GNSO plutôt que d'être géré comme une discussion qui devrait avoir lieu ailleurs.

Donc la question de cette responsabilité repose sur Alan Greenberg – c'est lui qui va vous présenter cela. Je vais donc vous céder la parole. Éventuellement, je pourrais compléter si vous le souhaitez, mais Alan va nous donner un aperçu de ce que nous avons suggéré, que ce soit le rôle de la GNSO par rapport à toute cette question générale de l'utilisation malveillante du DNS.

ALAN GREENBERG

Merci.

Je dois avouer que lorsqu'on m'a demandé de faire cela, j'ai été pris un petit peu de cours et je n'ai pas de présentation formelle.

En fait, la GNSO nous a posé plusieurs questions, elle a posé les mêmes questions au SSAC, au GAC et les mêmes questions à l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS.

La première question : « Pouvez-vous nous donner des détails sur les problèmes – non, pardon – sur les problèmes politiques spécifiques qui se posent et quels sont les mécanismes spécifiques que vous préconisez ? »

Deuxièmement : « Quels sont d’après vous les résultats escomptés en termes d’élaboration de politiques en prenant dûment compte la mission de l’ICANN ? »

Et enfin : « Est-ce que l’ALAC a quelque attente que ce soit par rapport aux prochaines étapes que devrait entreprendre le conseil de la GNSO en termes d’élaboration de politiques ? »

Le document qui est joint à l’ordre du jour est une ancienne version. En fait, ce n’est pas la toute dernière version, je ne sais pas pourquoi. Mais en tout cas, sachez que je vais renvoyer la toute dernière version au personnel. Je ne sais pas bien pourquoi cette ancienne version s’est glissée ici, mais je suis presque certain que cette version ne diffère pas beaucoup de la dernière.

En tout état de cause, ce que nous avons examiné par rapport à cette question, on va travailler de toutes façons sur la copie qui figure à l’ordre du jour, même si ce n’est pas la dernière version comme je vous le disais. L’autre, celle qui contient la réponse de l’ALAC, celle qui figure ici pour la réponse de l’ALAC. Merci.

Nous avons analysé une série d’exemples et nous avons démontré qu’il s’agissait d’exemples qui n’étaient pas la liste définitive et nous avons vraiment indiqué qu’il s’agissait d’exemples.

Le premier, c'est les preuves qui existent. Personne ne nie qu'il y a des noms de domaine qui sont enregistrés très souvent en grande quantité pendant certaines périodes de temps pour des activités malhonnêtes, pourriels, logiciels malveillants et autres activités. Ils sont utilisés pendant des périodes de temps courtes et ils ne sont pas détruits ou annulés après cela. Donc le fait de découvrir qu'un nom de domaine est utilisé pour ce type d'activité et qu'il est annulé ensuite ne sert à rien du tout parce qu'après, il n'est pas utilisé autrement ou il ne sera pas utilisé à court terme.

Avant, lorsqu'on avait le WHOIS, on pouvait utiliser ce système et ces noms de domaine qui étaient enregistrés auprès du même titulaire du nom de domaine pouvaient être détectés. Il y avait des services qui nous permettaient de trouver d'autres domaines enregistrés par les mêmes titulaires de nom de domaine et à ce moment-là, on pouvait trouver ces domaines avant qu'ils soient utilisés. C'est encore possible, mais c'est possible grâce au soutien de l'opérateur de registre ou du bureau d'enregistrement. On ne peut pas toujours compter sur ce soutien.

Il n'y a actuellement aucun outil pour faire ce type de recherche. Étant donné le RGPD, un système potentiel que l'on pourrait développer serait des systèmes pour identifier les enregistrements groupés, quelque chose qui nous permettrait de détecter cela, d'essayer donc d'identifier ces enregistrements qui vont être utilisés de manière malhonnête en se basant sur le volume de ces enregistrements. Il y a un grand nombre d'enregistrements qui sont associés à des noms de marque, à des lancements de produits. Il y a toute une série de raisons qui font qu'on peut faire un grand nombre d'enregistrements de noms

de domaine. Donc le problème est comment est-ce qu'on peut différencier cela. Et une des solutions serait quelque chose qu'on utilise dans le secteur financier pour lutter contre le blanchiment d'argent par exemple, parce qu'on ne veut pas par exemple permettre à quelqu'un d'aller dans une banque et de déposer un million de dollars en petites coupures parce que cela peut prouver que cet argent a été obtenu de manière illégale.

Donc la solution ici est ce que l'on appelle « connaissez votre client ». Quelqu'un va devoir vérifier ce qui a été fait quand on a un problème de confiance et c'est la même chose pour les noms de domaines. Si vous êtes un avocat et que vous travaillez dans le domaine de la propriété intellectuelle et que vous travaillez avec des grandes entreprises, vous savez avec qui vous travaillez, vous les connaissez. À ce moment-là, les enregistrements seront corrects et le bureau d'enregistrement le saura. Si ce n'est pas le cas, à ce moment-là, on pourra le détecter.

Il y a différentes manières de travailler dans ce sens. Cela peut ralentir l'enregistrement dans certains cas, c'est vrai, mais on va pouvoir maîtriser davantage les enregistrements groupés qui sont associés à des activités malhonnêtes. C'est comme cela que l'on pourrait travailler. Ce que l'on veut faire, c'est réduire ces tendances, pas les éliminer bien sûr parce que cela est impossible.

Je ne regarde pas s'il y a des mains qui sont levées ; s'il vous plaît, dites-le-moi s'il y a des mains levées.

La même chose pourrait être fait pour les enregistrements qui ne sont pas groupés mais qui sont faits sur une certaine période courte.

Et l'autre chose que l'on peut faire lorsqu'il y a des exemples de tout cela et des recherches, c'est de regarder les noms de domaine, voir qu'est-ce que l'on connaît, d'essayer de reconnaître ces noms de domaine avant qu'ils soient enregistrés. Cela va être un marché qui va changer dans l'avenir et c'est difficile de prédire certaines choses et certaines tendances. Je sais qu'il y a une série d'exemples, en tout cas d'algorithmes qui permettent d'identifier justement les noms de domaine potentiellement malhonnêtes avant qu'ils ne soient créés. Certains systèmes sont des bons systèmes de suivi. Le problème, c'est qu'ils peuvent donner lieu à des faux-positifs. Donc on peut identifier des domaines qui semblent être créés pour une utilisation malhonnête et des fois, ce n'est pas le cas, donc ce serait les faux-négatifs. Mais de nouveau, c'est un risque que l'on doit courir.

Voilà, ce sont des techniques qui pourraient être utilisées. Dans quelles mesures elles sont applicables dans le monde des nouveaux gTLD et dans le monde des ccTLD ? On peut se le demander.

Une troisième manière que l'on peut analyser et on peut se demander si cela est applicable ou pas, ce serait l'analyse du type d'utilisation malveillante que l'on a et de voir s'il y a des conditions dans le RAA et dans l'accord de registre qui devraient être abordées et qui ne le sont pas. Il s'agit d'une question de conformité. Il y a la possibilité de demander à un opérateur de registre ou à un bureau d'enregistrement de se charger de choses spécifiques parce que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement ont dit à plusieurs reprises qu'ils sont convaincus qu'il y a certaines choses qu'ils pourraient faire. Donc si vraiment il y a des problèmes que l'on ne peut pas régler avec les règles actuelles, il faut voir si on peut changer les règles. Comme cela est dit

ici, nous proposons cela dans le domaine de l'élaboration de politiques comme possible élaboration de politiques. On peut changer les contrats de différentes manières, on peut négocier entre les parties et si tout le monde est d'accord, à ce moment-là, le contrat peut être modifié.

L'élaboration de politiques peut aussi être utilisé dans un ensemble spécifique de conditions. Il faut que cela soit identifié dans le contrat, il faut que cette élaboration de politiques soit appliquée, mais il y a des manières de faire les choses. Si tout le monde a une bonne volonté, a une bonne intention, il suffit de négocier. La même chose pour l'exactitude de données dans les contrats, même si c'est un domaine qui dépend, aussi si c'est d'une question d'éligibilité. Mais c'est une option. Et en l'absence de cela, il faut voir si l'élaboration de politiques à ce moment-là est une bonne option. Ensuite, qu'est-ce qu'on attend comme résultats ? Je pense qu'on aura une réduction du nombre de tentatives de créer des noms de domaine à objectif malveillant.

Et ensuite, au niveau de la GNSO, quelles sont les prochaines étapes que l'on pourrait mettre en œuvre ? Ici, il y a plusieurs choses. Je dirais qu'on est intéressé, on a beaucoup parlé de ce domaine-là, on veut mettre en place une série de recherches concernant ces activités. Mais il y a des personnes dont le travail au quotidien est associé à l'identification de la façon dont ces noms de domaine sont utilisés de manière malhonnête. Et nous suggérons que la création d'un groupe, y compris des parties prenantes au sein du groupe de l'ICANN, de l'inclusion de ces parties qui vivent les problèmes de l'utilisation malveillante du DNS au quotidien dans leurs activités, qu'elles sont dans une bonne position pour identifier les meilleurs objectifs, les meilleures cibles, les meilleurs points à cibler en premier lieu. Elles sont plus

capables que nous, je pense, de commenter sur ces questions. Et nous suggérons que ce petit groupe soit créé comme première approche pour travailler sur le problème.

Voilà, c'est un peu un résumé de ce que nous avons dit. C'est un commentaire bref que je voulais faire, mais j'ai une présentation que je pourrais envoyer maintenant. Je vais la télécharger sur l'ordre du jour. C'est une présentation qui était prévue pour l'appel du CPWG et qui était un peu la réponse. Voyons si je peux vous la présenter rapidement ou l'afficher rapidement. Je vais résumer.

Le GAC a dit, un, tout ce que nous faisons dans le domaine pour les noms de domaine doit être fait pour le prochain lancement des nouveaux gTLD. Ils disent qu'ils considèrent le rapport qui a été présenté par l'Union européenne sur cette question et ils considèrent que ce rapport n'est pas assez rigoureux. Et ils pensent que le PDP est peut-être prématuré dans ce sens et qu'on peut peut-être attendre un petit peu pour voir les résultats des efforts actuels. Et le GAC bien sûr serait ravi de participer au PDP ou à un effort de cadrage de pré-lancement si cela est fait.

Le SSAC dans son rapport sur l'utilisation malveillante du DNS a aussi abordé cette question. Le travail qu'ils ont identifié ne va pas dépendre de l'élaboration de politiques parce qu'ils n'ont pas la même approche. Mais si l'on regarde tout cela, on se rend compte qu'on peut faire un certain travail, mais forcer les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre à l'utiliser, ce sera plus difficile, c'est quelque chose qui va requérir un accord contractuel.

L'Institution de l'utilisation malveillante du DNS, cet institut qui a été créée, d'après des preuves que l'on a reçues, ils ont une certaine connaissance de ce problème spécifique. Je suis assez d'accord avec eux, ils ont constaté qu'il n'y a pas de définition accordée de l'utilisation malveillante du DNS. Ils ont dit que ce n'est peut-être pas vraiment nécessaire d'avoir une définition. Nous sommes d'accord sur certaines choses et nous pouvons nous centrer sur ces choses-là sans perdre notre temps à chercher une définition. Et ils suggèrent que l'on regarde les points communs dans les affaires d'utilisation malveillante du DNS et que l'on essaye de mettre en place un PDP assez réduit pour travailler sur cette question. Ils ont une série d'exemples qu'ils ont données sur ces micro PDP. Ce sont des exemples qui, à leur avis, sont une manière d'analyser cette question de l'utilisation malveillante du DNS. Mais vous verrez cela quand je vous enverrai ce document.

C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Alan. Il y a eu un échange sur le chat, mais vous avez présenté très bien les grandes lignes de cette discussion qu'on a eue. Et certaines de ces discussions d'ailleurs ne sont pas nouvelles, mais on essaie un petit peu de peaufiner les tenants et les aboutissants de cette discussion avec la GNSO. Et nous aussi, nous avons recommandé que tout ne soit pas fait sous forme de PDP [inaudible] qui porterait sur l'utilisation malveillante du DNS, mais plutôt un PDP avec un cadre plus limité à moyen terme.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cela ou sur d'autres questions qui ont été évoquées sur le chat ? Je ne sais pas s'il y a des questions de la part des participants ?

Comme Alan l'a dit, l'une des questions qui est abordée, c'est la question de la définition de l'utilisation malveillante du DNS et une définition sur laquelle on pourrait tous se mettre d'accord pour avoir une définition commune. Et cela, c'est taillé bien entendu sur mesure pour les parties contractantes et l'Institut de l'utilisation malveillante du DNS, donc c'est trop limité.

Ensuite, il y a ce qui est avancé par un document européen et peut-être que la solution pourrait être une solution à mi-chemin entre l'une et l'autre. Mais comme l'a dit Alan, on a besoin d'une définition pour travailler qui va nous servir à identifier les domaines à réformer et pouvoir ainsi adopter des ajustements pour faire évoluer cette discussion. Donc inutile de passer trop de temps sur la réforme de la définition.

Alan.

ALAN GREENBERG :

Écoutez, par rapport à la définition, en fait, je pense que j'irais plus loin et je dirais qu'on n'a même pas besoin d'une définition. Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles tout le monde se met d'accord. Enregistrer des millions de noms de domaine avec le botnet commande et contrôle, c'est une utilisation malveillante du DNS, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il y a un certain nombre de choses qu'on pourrait

faire pour régler ce genre de cas sans pour autant passer un ou deux ans à parler de la définition.

Si vous regardez la discussion au sein de l'ICANN au cours des 10 dernières années par rapport à l'intérêt public mondial et ce que cela veut dire, très souvent, on a décidé de ne pas aborder l'intérêt public mondial parce qu'on n'a pas de définition. Et d'ailleurs, il n'y a eu aucune définition avancée qui m'a semblé pratique, parce que toutes ces définitions portent sur le passé et non pas sur l'avenir. La même chose pourrait s'appliquer à l'utilisation malveillante du DNS. Donc peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une définition. Cela ne couvrira peut-être pas tous les cas, mais en tous cas, cela nous suffira pour l'instant.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan.

Oui, je pense qu'on est d'accord là-dessus. On l'a dit de différentes manières, mais finalement on est d'accord.

Greg Shatan.

GREG SHATAN :

Très brièvement.

Pour ma part, je crois que la définition qui a été utilisée par les parties contractantes est trop étroite et il faudrait y ajouter d'autres choses.

Mais en tout cas, pour avancer dans cette situation actuelle, on pourrait passer des années si on lutte pour essayer d'élargir cette définition. Et

d'ailleurs, c'est le cas, on a passé trois ans à parler de la manière d'élargir cette définition et tout PDP qui commencerait avec une tentative d'élargissement de cette définition est voué à l'échec parce qu'il n'y a pas consensus. Et cette discussion sur la définition peut durer à l'infini.

Donc je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux dans ce cas avancer même si on n'a pas de définition convenue. Mais lorsqu'on voit une définition sur l'utilisation malveillante du DNS, je pense qu'on est tous d'accord, mais cela pourrait offrir une voie assez juste pour avancer pour l'avenir. En tout cas, il y aurait un modèle pour gérer la question de l'utilisation malveillante du DNS par rapport à la mise en œuvre de politiques. Parfois, c'est mieux d'aborder les choses de manière plus large.

JONATHAN ZUCK :

Siva, je vais vous demander de bien vouloir écrire votre question sur le chat parce que nous n'avons plus beaucoup de temps. Donc si vous voulez bien écrire votre question sur le chat, je vais essayer d'y répondre.

Sans plus attendre, je vais céder la parole à Olivier

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup. Merci de cette introduction et merci de la discussion sur cette question.

La question suivante, c'est une question qui a suscité tout autant d'intérêt, le rapport final OIG, le EPDP, STRP, OIG rapport final.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, il y a énormément d'interférences sur la ligne d'Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Quelqu'un doit étendre son micro.

EPDP sur les droits curatifs spécifiques des OIG. Il s'agit de droits de propriété intellectuelle pour les chaînes spécifiques, noms de domaine spécifiques. Et je vous le disais, cela fait très longtemps que ce travail est en cours. Et Justine Chew et Yrjö Länsipuro ont fait partie du groupe de travail qui a réussi à débloquer la situation et parvenir à un consensus. Donc écoutons ce qu'ont à nous dire Yrjö et Justine.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Olivier.

Ce EPDP a porté sur une question limitée mais très épineuse. Il s'agissait d'aborder les acronymes des organisations intergouvernementales, c'est-à-dire les chaînes telles que UN, OMS, UIT, etc.

Pourquoi c'est important pour les utilisateurs finaux ? Parce que ces acronymes sont devenus des signaux faisant autorité. C'est le cas pour l'OMS, WHO en anglais, pendant la pandémie et ce serait quelque chose qui pourrait porter à confusion mais qui pourrait aussi être dangereux. Et pourtant, il n'y a pas de mécanisme convenu pour faire face à cela. Il y a eu des doutes, on ne savait pas si une OIG pouvait utiliser l'UDRP ou l'URS parce que ces abréviations ne sont pas des marques déposées et se soumettre à la juridiction nationale, ce sera un problème pour les OIG en raison de leur immunité et privilèges. Donc un titulaire de nom

de domaine perdant a le droit de se porter devant la justice, mais les
OIG ont ces privilèges et immunités.

Donc on tournait un petit peu en rond pour concilier des choses qui
étaient diamétralement opposées. Et nous sommes parvenus à la fin de
ces 35 réunions d'abord à dire qu'une OIG était définie en bonne et due
forme et utiliser un acronyme pour s'adonner à des activités publiques
conformément à sa mission.

Deuxièmement, il a été convenu que pour faire appel à un UDRP ou
URS, une OIG n'a pas besoin de se soumettre à une juridiction mutuelle.
Et le titulaire de noms de domaine est informé qu'il peut encore
s'adresser à la justice ou se porter devant la justice et l'OIG peut se
prévaloir de son immunité. Donc le titulaire de nom de domaine décide
de ce qu'il va faire. Et il a l'option de se conformer à l'arbitrage à tout
moment, même s'il a tenté sa chance devant un tribunal.

Donc peut-être que Justine veut ajouter quelques mots parce que j'ai un
petit peu résumé les choses par rapport au fond, mais dans la forme, ce
EPDP a été une expérience très enrichissant parce que même si les
différents protagonistes ont un intérêt divergent, il y avait une volonté
commune de parvenir à un accord. Et Chris Disspain d'ailleurs a été
excellent président.

Maintenant, pour Justine et moi-même, en tant que représentants de
l'ALAC, ce qui nous intéressait, c'était qu'il y ait un compromis, un
résultat qui soit obtenu même si on tombait dans beaucoup de détails.
Et notre présence dans ce groupe, même si on était moins actifs que les
principaux protagonistes, a permis d'exercer une certaine pression qui
nous a permis d'arriver à un compromis et à un consensus. Et cela nous

montre qu'il faut prendre en considération qu'il est important que l'ALAC participe au EPDP.

Je vais faire une pause mais je vais laisser le soin à Justine de compléter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, peut-être que votre micro est sur muet. On ne vous entend pas. Nous avons un problème, je n'entends pas Justine pour l'instant. On vous entend maintenant, Justine.

JUSTINE CHEW : Merci. Excusez-moi.

Pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit.

INTERPRÈTE : L'audio de Justine est très défaillant et nous n'arrivons pas à interpréter ce que dit Justine.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Justine.

[inaudible] parce que je sais qu'il y a une réunion juste après et il doit nous faire une mise à jour sur le Conseil d'Administration. Donc veuillez nous excuser de ce chamboulement, mais on va laisser Léon intervenir.

LEÓN SANCHEZ : Merci beaucoup Maureen et excusez-moi de passer devant les autres. Je vais être bref.

Le Conseil d'Administration a approuvé certaines résolutions comme vous l'aurez vu et j'aimerais revenir sur deux ou trois d'entre elles.

L'une porte sur la troisième révision sur la stabilité, la sécurité et la résilience du système de noms de domaine. Cette résolution a été approuvée le 10 mars et cela va dans le sens de ce que recommandait l'ATRT3. Et c'est une résolution qui a été approuvée, je vous le disais, le 10 mars.

Nous avons également adopté la résolution par rapport à la phase 2A du EPDP.

Nous avons également révisé la décision du panel pour le .web et nous avons décidé qu'il fallait examiner plus avant cette résolution afin que le Conseil d'Administration puisse entreprendre quelque action que ce soit sur cette résolution.

Autre résolution que vous aurez certainement vue pour l'accès à l'internet, le Conseil d'Administration a approuvé une résolution pour soutenir l'accès continu à internet, en particulier dans les zones de conflit en Ukraine. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a alloué un million de dollars dont l'objectif est de mettre en œuvre un programme permanent pour ce genre d'initiatives. Donc ce fonds initial d'un million de dollars, ce sera quelque chose qui sera révisé le moment venu.

Nous avons également eu un atelier du Conseil d'Administration avant notre réunion et vous imaginez qu'on a eu beaucoup de choses à aborder. On a commencé le mercredi 3 mars avec certaines tendances et perspectives stratégiques. Comme vous le savez, nous avons également un plan stratégique en place et un document à cet égard. Ce

qu'on a fait à l'occasion de cet atelier de travail, c'est qu'on a révisé les différentes tendances, menaces et opportunités qui peuvent se poser et se présenter dans l'écosystème. Et nous avons analysé cela et vu dans quelle mesure cela peut avoir une incidence sur la mission de l'ICANN et agir en conséquence.

Nous avons également parlé dans le cadre du SSR2 d'une proposition de reporter le SSR3 qui a été résolu comme je vous l'ai déjà dit. On a également parlé de l'utilisation malveillante du DNS. On a aussi parlé du SSAD et comment les différentes phases se mettent en place. Et nous avons parlé de la phase de conception opérationnelle pour les nouveaux gTLD et on a progressé sur cette question aussi.

Nous avons aussi continué notre travail. Nous avons eu une séance la semaine dernière sur les différentes technologies. Je vous le rappelle, il s'agissait de tâches que le Conseil d'Administration a assumé et a décidé d'appliquer et de travailler sur ces questions afin d'essayer d'améliorer la façon dont le Conseil d'Administration réalise et présente son travail à la communauté, à l'organisation.

Actuellement, nous allons nous retrouver à Los Angeles la semaine prochaine où nous avons notre atelier qui y aura lieu. Ce sera le premier atelier en présentiel depuis le début de la pandémie. Dans le cas de Maarten et moi-même, nous allons aussi rencontrer les leaders des SO et des AC. Nous allons nous réunir avec eux et j'attends avec impatience la possibilité de vous retrouver tous à La Haye.

Voilà, merci beaucoup. Merci Maureen de m'avoir invité. Je resterai cinq minutes de plus pour répondre à vos questions s'il y en a et je vous remercie.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup León. Oui, je crois que Jonathan, Joanna et moi-même sommes heureux de vous retrouver la semaine prochaine. C'est très agréable de savoir que nous allons avoir la possibilité de nous retrouver en présentiel. Merci d'être ici aujourd'hui.

Et merci aussi à l'équipe du CPWG dont j'ai interrompu aujourd'hui le travail puisqu'on a annulé leur séance cette fois-ci pour qu'ils puissent être ici. Nous nous avons consacré 10 minutes de plus à la politique. Est-ce que vous voulez continuer ? Je vois que Sébastien a la main levée, allez-y Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : J'ai une question. Merci Maureen, merci León pour ce résumé.

Je voudrais savoir qui sont les leaders de la communauté que vous allez rencontrer à Los Angeles. Merci.

LEÓN SANCHEZ : Il s'agit des leaders des SO et des AC. Donc il y a différentes équipes dans le cas du GAC par exemple et de l'ALAC. On a pris après l'habitude d'inviter aussi les vice-présidents. On n'a pas pu bien sûr inclure le vice-président ou les vice-présidents du GAC parce qu'il y en a plusieurs. Ce seront donc les leaders avec lesquels nous allons nous réunir.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Et vous allez vous réunir aussi avec le président de la GNSO ?

LEÓN SANCHEZ : Il me semble que oui ; j’essaierai de le confirmer.

MAUREEN HILYARD : Parfait.

Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen.

Je crois que nous en sommes aux questions maintenant sur les thèmes que nous allons traiter aujourd’hui, à savoir les petits groupes de la GNSO sur l’utilisation malveillante du DNS. Il y a eu aussi des questions sur le rapport final des OIG. Je vais donner la parole au public pour la partie des questions et des réponses. Est-ce qu’il y en a ? Je ne vois pas de mains levées, alors nous allons demander à Yrjö et à Justine s’ils ont quelque chose à ajouter. Je vois la main de Justine.

JUSTINE CHEW : Merci.

Je voulais juste ajouter un point, à savoir la capacité pour les titulaires de nom de domaines de présenter un conflit face à un système d’arbitrage. Cela, c’est quand on arrive au niveau du tribunal, lorsqu’une OIG le souhaite. Ce qui va se passer, c’est que certains cas vont être considérés. Et lorsque le titulaire de nom de domaine sortant ne peut pas continuer l’arbitrage, cela sera fait de cette manière.

Et lorsqu'un rapport final a été présenté au conseil de la GNSO, le conseil de la GNSO a considéré lors de sa réunion la semaine dernière qu'il allait voter sous peu.

INTEPRÈTE : Je m'excuse, il y avait un problème de son avec la ligne de Justine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine, c'est très utile.

Il nous reste encore quelques minutes à accorder à ce thème. En tout cas, je remercie Justine et Yrjö pour leur travail, pour le fait qu'ils ont assisté à ces réunions pendant tout ce temps. Des fois, on se porte volontaire à un processus de PDP accéléré par exemple et c'est quelque chose qui finit par être une longue mission nécessaire. Et comme Yrjö l'a dit au début, il y avait au début des positions tout à fait opposées et il a fallu parvenir à un consensus, donc c'est vraiment remarquable. Nous les félicitons, nous félicitons le président de ce groupe et vous deux qui avez participé et le président qui a permis de parvenir à un consensus.

Je vois qu'Alan Greenberg a levé la main, un autre participant qui a beaucoup travaillé dans ce domaine aussi. Nous lui donnons la parole. Allez-y Alan. On ne vous entend pas, Alan. Apparemment que vous êtes en muet.

ALAN GREENBERG : Me voilà. J'avais allumé mon micro, mais apparemment il s'est éteint.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Un mystère.

ALAN GREENBERG : Deux petits commentaires.

Quand on parle de processus de PDP accéléré, cela veut dire que le processus a été mis en place de manière accélérée, mais cela ne veut pas dire que le processus va être rapide parce qu'ici, ce n'est pas un processus rapide obligatoirement. On le voit.

Et l'autre commentaire que je voulais faire porte sur ce qu'Yrjö a dit concernant la participation de l'ALAC au PDP. Même si nous ne sommes pas vraiment concernés par ce travail, même si nous ne sommes pas une partie qui va être bénéficiée, je crois qu'il a raison et qu'il faut être prudent. Il ne faut pas décider de participer à tout parce que l'on pense qu'on va pouvoir servir d'arbitre dans ce type de question. Je crois qu'en tout cas, on peut considérer cela de ce point de vue.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup pour ces paroles, Alan.

Je crois que nous en sommes à la fin de notre intervention. Pour ceux qui sont intéressés par les questions liées à la politique, le prochain point de l'ordre du jour va être abordé par Maureen Hilyard et il est aussi lié à ces questions. Maureen, allez-y.

MAUREEN HILYARD : Oui, merci.

Le prochain point porte sur la mise à jour des politiques. J'allais vous donner la parole à nouveau et vous avez un peu moins de 10 minutes. Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons donner la parole à Jonathan Zuck. Allez-y Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier.

Nous n'avons pas grand-chose ici de spécifique à dire aujourd'hui dans le domaine des commentaires publics.

Il y a des périodes de commentaires publics qui intéressent le CPWG. Il y a des questions qui nous intéressent tous, comme l'utilisation malveillante du DNS et d'autres questions qui sont encore plus larges qui sont les procédures ultérieures et les discussions qui ont lieu au sein de l'ICANN actuellement. C'est pour cela que la prochaine série de nouveaux gTLD va avoir toute une série de programmes. Les objectifs de ces programmes vont être des domaines d'intérêt pour l'At-Large, surtout pour avoir davantage de réussite pour ceux qui se portent candidat pour les nouveaux gTLD, pour les régions mal desservies et les communautés mal desservies pour qu'elles soient plus avantagées cette fois-ci. Donc, nous avons beaucoup de travail à faire dans différents forums pour tenir compte de l'intérêt de la communauté, de l'intérêt des utilisateurs finaux dans ces discussions portant sur la nouvelle série de nouveaux gTLD. Cela va dominer nos efforts et nos conversations, je dirais.

Et nous allons bientôt organiser une enquête des utilisateurs finaux pour voir la raison d'être des noms de domaine internationalisés. Nous sommes en train d'organiser une séance politique pour l'ICANN74 pour mettre en place ou définir une nouvelle position sur les génériques fermés, qui sont des domaines de premier niveau qui sont créés par une seule compagnie, et la candidature liée à ce type de noms de domaine

Donc là, vous voyez qu'il y a beaucoup de travail au niveau de la politique et je dirais que c'est tout à fait une bonne chose que cela ne soit pas lié seulement à la période de commentaires publics. Il y a beaucoup de choses qui ont lieu actuellement. Les politiques de transfert aussi sont d'autres points sur lesquels nous travaillons. Donc il y a beaucoup de choses qui ont lieu au niveau des politiques avec beaucoup de gens qui participent et nous essayons de fournir, d'élaborer du matériel, des documents sur ces questions pour que la communauté de l'ICANN comprenne bien ce qui se passe dans ces domaines.

Je redonne la parole à Maureen. Merci.

MAUREEN HILYARD :

Je pense que cela a été réellement une très bonne introduction pour ces réunions de l'ALAC avec ces excellentes présentations qui ont été faites et cela nous a permis de voir comment l'ALAC peut contribuer au travail de l'ICANN. Et pour ceux d'entre nous qui participent aux réunions du CPWG dans la mesure de leurs possibilités dès qu'ils le peuvent, je pense que c'était une excellente chose.

Olivier, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, tout à fait Maureen.

Justement dans l'intérêt du temps, je voulais vous dire que quiconque peut cliquer sur les [inaudible] de PDP en cours avec des retours d'informations réguliers de tous ceux qui participent à ces groupes de travail. Parfois, il y a des enquêtes, une foire aux questions ou toute une série d'informations pour alimenter ce processus. Et c'est réellement indispensable pour ce processus. 3.0

Je voulais saluer le travail de toutes ces personnes, parce qu'Yrjö et Justine sont réellement des héros parce qu'ils ont énormément travaillé et représenté l'intérêt des utilisateurs finaux et cela a à voir avec la déclaration de l'ALAC qui a récemment été ratifiée.

MAUREEN HILYARD : Oui, merci. Effectivement vous avez raison Olivier, c'est très important parce qu'il y a différents groupes qui siègent au sein du groupe des politiques consolidées et ce sont des domaines extrêmement intéressants.

Il nous reste encore quelques éléments à examiner. Nous avons une mise à jour rapide de la part de Claudia.

CLAUDIA RUIZ : Merci Maureen.

Si vous cliquez sur les hyperliens ici, vous voyez qu'il n'y a pas de nouveautés par rapport aux statuts des candidatures ALS. Nous en

avons actuellement deux en processus de décertification, trois en diligence raisonnable et en attente.

Pour les candidatures individuelles, une d'AFRALO, une d'EURALO, deux de NARALO. Et nous avons aussi deux candidatures individuelles de NARALO pour lesquelles on attend davantage d'informations. On vous en dira plus à la prochaine réunion.

C'est tout ce que j'avais à vous dire.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup. On voit bien la croissance au niveau d'At-Large.

Le point suivant, rapports de nos membres liaisons de nos groupes de travail si quelqu'un souhaite faire une présentation. Olivier, c'est une nouvelle main que vous avez levée ? Bien, merci. Donc si quelqu'un souhaite faire une présentation sur quelque point que ce soit ici, quelque mise à jour, quelque point important à évoquer. Lianna.

LIANNA GALSTYAN :

Je n'ai pas beaucoup de mises à jour par rapport à la GNSO, mais je voulais simplement vous informer et vous donner quelques informations sur le conseil de la ccNSO.

Il s'agit d'une réunion d'information par rapport aux décisions, comités qui ont été constitués au sein de la ccNSO et le bulletin d'information qu'ils élaborent chaque mois avec toutes les informations mensuelles importantes. Donc toutes les nouvelles que j'aurai à vous communiquer, je les communiquerai ici. Je vous indiquerai par exemple que la réunion

du comité aura lieu demain ou qu'il n'y a pas de réunion du tout. Voilà, je vous l'indiquerai ici.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Lianna. Effectivement, ces réunions du conseil de la ccNSO vont donner lieu à beaucoup de nouveautés, j'en suis sûre, et c'est une très bonne chose qu'on puisse savoir où trouver toutes ces informations.

Justine.

JUSTINE CHEW : Merci Maureen. Très brièvement également.

Je veux dire par rapport à [inaudible].

INTERPRÈTE : De nouveau, l'audio de Justine est extrêmement défaillant et difficile à suivre.

YEŞİM SAGLAM : Justine, excusez-moi de vous interrompre, mais je crois que vous être en train de bouger votre micro. Nous avons des bruits parasites sur votre ligne, parce que nos interprètes ont énormément de mal à vous suivre.

JUSTINE CHEW : Oui, d'accord.

Ce que vous voyez à l'écran, [coupure audio], liaison ALAC [coupure audio] de différentes sections, une qui met en lumière les éléments qui sont pris en considération. [coupure audio] La dernière réunion, celle du mois d'avril... [coupure audio] faire un rapport de cette réunion sur la liste. D'ailleurs, il y a un lien vers ce rapport sur le point lié à l'utilisation malveillante du DNS. [coupure audio].

Pour la petite équipe de la GNSO sur l'utilisation malveillante du DNS, cette équipe en est aux premières étapes de son travail. Et on a reçu également les questions du questionnaire auxquelles l'ALAC a répondu. Cela a été également [coupure audio] de l'ALAC et de l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS. On a reçu la même chose de la BC et du NCSG, mais on voulait voir les réactions des SO et des AC, donc ceci en cours. Je vous donnerai plus d'informations lors d'une prochaine réunion.

Par rapport aux génériques fermés...

YEŞİM SAGLAM : Excusez-moi Justine, mais votre lien ne marche plus.

JUSTINE CHEW : Pour les génériques fermés, il y a une petite équipe constituée par [coupure audio] intéressé à y participer. Mais sachez que cette petite équipe avait pour mission [coupure audio] au conseil de la GNSO par rapport à l'invitation qui a été faite d'organiser une discussion. Pourquoi est-ce que le Conseil d'Administration a demandé au GAC...

INTERPRÈTE : De nouveau, l'audio se coupe et je ne peux pas interpréter Justine.

JUSTINE CHEW : ... parce qu'il y a une objection qui a été avancée par le NCSG. Et d'ailleurs, le motif de ce projet est affiché [coupure audio]. Et tout [coupure audio] est renvoyé au conseil pour prendre une décision et le conseil a indiqué à la petite équipe qu'il faudrait étendre la composition de cette petite équipe, puisque l'une des critiques du NCSG, c'était que cette équipe était trop limitée. Mais en fait, quiconque souhaitait y participer pouvait y participer, donc on pouvait [inaudible] cette composition du groupe. Donc on doit continuer à travailler pour faire une recommandation au conseil de la GNSO pour voir comment travailler. Mais la petite équipe a également été chargée [inaudible] si on devrait inclure [inaudible] l'ALAC et c'est quelque chose que Jonathan et moi-même avons soulevé un certain nombre de fois puisque cette question des génériques fermés affecte toute la communauté, donc on devrait pouvoir participer aux discussions.

En termes de planification, je pense que nous allons avoir à l'ICANN74 une réunion [inaudible] ensemble pour l'ICANN73. Et parce que le forum politique est très court [inaudible] à l'assemblée générale, il faudra voir ce que décide de l'ALAC et le GAC.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci Justine. C'est très intéressant de savoir ce qui se passe dans ces groupes.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Brève mise à jour sur la sensibilisation. Je crois avoir vu que Daniel n'est pas avec nous aujourd'hui et il a donné ses excuses, mais sachez que l'équipe engagement et sensibilisation a beaucoup travaillé pendant la pandémie, notamment Daniel, donc ils ont organisés des réunions régulières. Daniel était chargé de la partie administrative des activités de sensibilisation et Natalia va se concentrer sur les contributions par rapport aux liaisons dans la mesure du possible la zone dans laquelle elle se trouve et par rapport à notre stratégie future pour 2023. Et on espère travailler dans un environnement plus stable avec la prochaine réunion qui sera hybride et on l'espère bientôt en présidentiel à 100 %. [inaudible] dans d'autres groupes pour rejoindre cette équipe sensibilisation et engagement. Mais sachez qu'il y a beaucoup de choses qui se passent au niveau de ce groupe en vue de la réunion générale.

Holly, c'est à vous. Vous avez deux minutes. Allez-y.

HOLLY RAICHE : Est-ce que vous voulez que je vous parle du CSC maintenant ?

MAUREEN HILYARD : Vous avez deux minutes.

HOLLY RAICHE : D'accord.

MAUREEN HILYARD : Trois minutes.

HOLLY RAICHE :

Le CSC, c'est un groupe qui se réunit tous les mois. Nous regardons la PTI. Il n'y a pas grand-chose à dire ici. Ces rapports sont en général diffusés sur le site de l'ICANN.

La dernière réunion a eu lieu hier soir. Nous avons analysé l'enquête qui a été faite auprès des clients par la GNSO. J'étais un petit peu inquiète par ce sondage. Il y avait plusieurs questionnaires qui ont été envoyés à l'époque sans réponses, donc certaines des discussions étaient justement par rapport à comment permettre de mieux comprendre cet outil. Ils ont de nouveau utilisé cet outil, mais le questionnaire n'a pas eu beaucoup de succès. Cette communauté, quand on lui pose des questions, était intéressée par le DNSSEC, le blockchain, les technologies de résolution, la sécurité, l'atténuation des problèmes liés à l'utilisation malveillante du DNS, ce type de choses. Donc pour cette communauté en particulier, c'était les thèmes qui les intéressaient.

Et regardez aussi l'efficacité du CSC en lui-même. Il s'agit d'une enquête qui est en cours de réalisation. Un des points qui a surgit, c'est qu'il faudrait analyser à nouveau les thèmes sur lesquels on a fait des sondages pour voir quels sont les thèmes sur lesquels on peut travailler, ce qui est encore utile, ce qui a déjà été fait comme sondages et ce qui n'a pas été fait. Nous aurons les résultats dans un mois. Voilà, c'est là où on en est.

Et pour le groupe de travail sur les opérations financières et le budget, comme beaucoup d'entre vous le savent, nous avons passé déjà presque six mois à analyser le budget de l'ICANN. Nous avons reçu l'analyse de responsables de la planification du budget. Nous nous sommes réunis avec eux et nous avons regardé et analysé les initiatives

opérationnelles, nous avons vu quelles étaient nos priorités ; cela a été très utile. On a analysé les tendances stratégiques. On a eu une séance qui a été organisée avec les responsables de la planification de l'ICANN et il y a beaucoup de gens de la communauté d'At-Large qui ont participé.

Dans deux semaines, nous aurons une autre réunion pour analyser les résultats de la communauté et l'analyse qui a été faite par la communauté et pour voir un petit peu comment cela peut refléter les priorités de la communauté At-Large en ce qui concerne le budget.

Nous avons travaillé avec un comité permanent. Il y a un groupe de travail sur la priorisation par exemple pour lequel travaille Cheryl Langdon-Orr. Je ne veux pas en parler à sa place. En tout cas, ce groupe de travail sur la priorisation a aussi travaillé.

Maureen, je vous donne la parole. Je ne sais pas si vous voulez qu'on parle de cela aussi.

MAUREEN HILYARD : Hélas, je dirais que nous sommes un peu en retard et Joanna à la main levée, donc nous allons lui donner la parole. Merci Holly.

JOANNA KULESZA : Merci Maureen. Je voudrais faire une mise à jour de la communauté d'At-Large et de notre coopération avec le GAC.

Suite à une réunion bilatérale pendant la réunion de l'ICANN73, nous avons confirmé qu'il serait utile d'avoir des réunions intersessionnelles pour aborder des thèmes qui ont été sélectionnés au préalable pendant

l'ICANN73. Nous allons aborder la question de l'utilisation malveillante du DNS par exemple. Je pense qu'il y a des accords possibles entre le comité consultatif et la GNSO et j'espère que nous allons pouvoir continuer à travailler avec Justine en ce sens pour travailler sur cette question de l'utilisation malveillante du DNS avec la GNSO.

Nous allons aussi parler du travail qui a été fait entre le comité consultatif sur l'utilisation malveillante, le rapport de la Commission européenne et les commentaires qui ont été donnés. Nous allons nous focaliser sur ces questions pendant cette réunion intersessionnelle et nous allons avoir une réunion entre l'ALAC et le GAC. Le GAC est en train de voir, il va consulter le groupe demain, le GAC va avoir une réunion au cours de laquelle ces décisions vont être prises.

Nous voulons aussi laisser des questions liées aux procédures ultérieures et autres que nous allons aborder pendant ces réunions intersessionnelles. Donc nous allons continuer à travailler sur ces questions de façon à aligner l'opinion du comité consultatif sur les questions liées aux procédures ultérieures entre autres.

Pendant la réunion de l'ICANN73, un thème qui a été abordé et qui a donné lieu à beaucoup d'intérêt de la part du public était l'alignement des ALS et des représentants gouvernementaux. Et Yrjö a dit qu'il allait travailler sur cette proposition. Nous attendons la collaboration dans ce domaine en ligne ou bien l'organisation d'une réunion intersessionnelle qui nous permettrait de reprendre ces efforts. Nous espérons qu'on continuera à travailler sur ces thèmes pendant l'ICANN74. C'est là où nous en sommes.

Au niveau des questions politiques, une collaboration a lieu. Nous avons une approche plus centrée. Nous voulons voir la position du comité consultatif entre réunions. Nous verrons les résultats de la réunion de l'ICANN74. Nous aurons une séance de 60 minutes où nous allons nous préparer pour cette réunion.

Voilà, c'était les dernières nouvelles concernant la position du comité consultatif et du GAC. J'ai terminé.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Joanna.

Nous sommes un petit peu en retard et je dois vous donner une mise à jour sur la réunion ICANN74 et sur le programme ; par conséquent, c'est important d'avancer un petit peu. Gisella, allez-y, vous avez la parole.

GISELLA GRUBER : Merci Maureen. Est-ce que vous m'entendez correctement ?

MAUREEN HILYARD : Oui, allez-y, on vous entend.

GISELLA GRUBER : Parfait. Je vais essayer rapidement de vous montrer les premières choses que nous avons pour la réunion 74 de l'ICANN Je vais parler des séances qui sont déjà décidées.

Je vous rappelle que la réunion de l'ICANN74 sera notre première réunion hybride. Il s'agit d'un forum politique qui va avoir lieu du 13 au

16 juin à La Haye. Il s'agit d'une réunion courte. Et pour l'ALAC, nous avons un horaire avec un comité qui va travailler. Nous avons déjà un programme préliminaire pour l'At-Large ; je vais vous le montrer.

Et je vous rappelle que pour l'ICANN74, nous allons commencer notre système de réunions hybrides et nous allons travailler pour que cette réunion soit un succès en fournissant toutes les informations et en appliquant les restrictions qui existent aujourd'hui. Dès que nous aurons d'avantage d'informations et à mesure que les informations nous parviennent, nous allons les partager avec vous.

Il y aura des restrictions. Ces restrictions ont rendu notre programmation difficile, je dois le dire. Je vous rappelle que nous avons une page wiki qui a été créée pour les réunions publiques de l'ICANN. Je viens de mettre le lien de cette page wiki dans chat. Mettez-la dans vos favoris. Cela va vous permettre de trouver toutes les informations principales concernant cette réunion.

Maintenant, voyons les séances que nous avons. Je vais commencer par les principales séances. Il y en a trois. Nous allons commencer par la séance sur les procédures ultérieures, travailler ensemble sur les progrès le lundi. Il n'y a pas de conflit pour l'At-Large pour cette séance qui aura lieu dans la première partie du lundi. Nous avons une séance plénière mardi qui va porter sur le suivi sur cinq ans pour les priorités de l'ICANN. Et le jeudi, nous avons le forum géopolitique qui sera la fin de notre réunion de l'ICANN74.

Pour les séances de politique de l'At-Large, nous avons deux séances proposées pour le moment, la première lundi sur l'évolution de la conversation concernant l'utilisation malveillante du DNS et la

perspective des utilisateurs finaux et le rôle d'At-Large. Cette séance a été suggérée et sera modérée par Hadia Elminiawi. Et le mercredi, nous avons une séance sur les génériques fermés, trouver un équilibre qui a été suggéré. Cette séance sera modérée par Jonathan Zuck.

Veillez noter que nous en sommes encore à l'étape de la planification, donc nous avons encore jusqu'à la fin de la semaine pour recevoir des suggestions. Il pourra y avoir une autre séance politique et une autre séance At-Large. Mais toutes ces informations seront affichées et seront bientôt diffusées sur la page wiki.

Ensuite, nous avons une réunion bilatérale entre à l'ALAC et le SSAC le mardi et une réunion bilatérale entre l'ALAC et le GAC mercredi – Joanna en a déjà parlé.

Ensuite, au niveau des réunions intersessionnelles, nous avons une réunion avec la GNSO et nous avons un petit problème pour caser certaines réunions. Nous avons un problème avec la ccNSO. Nous avons prévu une réunion qui sera reportée à la réunion de l'ICANN75. Les autres réunions d'At-Large seront la réunion de bienvenue lundi, suivie par la réunion des leaders régionaux. Le mardi, nous avons des séances politiques et réglementations et lois ou législations dans l'Union européenne et Sébastien Bachollet et Olivier Crépin-Leblond s'en chargeront. Mercredi, nous aurons la réunion conjointe AFRALO-AfrICANN. Et à la fin de la semaine, le jeudi, nous aurons la séance de conclusion du leadership d'At-Large.

Comme je vous l'ai dit, nous allons recevoir davantage d'informations concernant la logistique de cette réunion, comment s'inscrire ; tout cela sera reçu dans les prochaines semaines. Donc n'oubliez pas, mettez

cette page wiki dans vos favoris. Toutes les informations qui seront reçues seront partagées sur cette page et sur la liste de diffusion pour cette réunion. Vous pourrez y participer en présentiel ou en mode virtuel.

Voilà, je crois que c'est tout ce que j'avais à dire concernant ce que nous savons pour le moment de cette réunion de l'ICANN74. Et restez au courant en suivant cette page wiki.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup Gisella. Nous comptons sur la participation de tous. Merci de nous avoir présenté ses séances, c'est très utile.

Maintenant, ce nous allons faire, c'est de passer directement aux divers. Nous avons des divers ici. J'espère que nos interprètes peuvent nous donner cinq minutes de plus. Rapidement, une mise à jour. Nous allons donner la parole à Heidi en premier lieu concernant les élections.

HEIDI ULLRICH :

Merci beaucoup.

Je voulais vous dire qu'il y a des élections pour les membres ALAC et RALO qui ont commencé. Pour les RALO, cela a commencé le 21 mars et pour les autres, le 18 avril. Donc ceci est en cours. La période de nominations continue jusqu'au 29 avril. Et ensuite, nous avons jusqu'au 6 mai pour accepter les 12 nominations. Ensuite, candidatures [inaudible] entre le 9 et le 12 mai et si des élections sont nécessaires, ces élections auront lieu entre le 13 et le 20 mai. Vous le verrez, nous avons d'ores et déjà des nominations qui sont présentées de NARALO et

d'APRALO. Donc surtout n'hésitez pas les autres régions à soumettre vos nominations aussi.

MAUREEN HILYARD :

Merci.

Je vois qu'Holly Raiche a la main levée, une ancienne main. Et Sébastien aussi. Très rapidement.

SÉBASTIEN BACHOLLET

Oui, très rapidement.

Avons-nous reçu le mail concernant la nomination ? Et est-ce qu'on pourrait avoir les chiffres pour toutes les RALO ? Je n'ai plus aucun chiffre, c'est pourquoi je pose la question.

HEIDI ULLRICH :

Oui, nous avons envoyé tout cela le 18, donc veuillez vérifier. Mais de mon côté, je vais vérifier aussi. Mais sachez que toutes ces nominations ont été envoyées. Merci.

MAUREEN HILYARD :

Oui, je peux en témoigner parce que je l'ai reçu moi-même. Très bien.

Autre commentaire de Joanna très rapidement.

JOANNA KULESZA :

Oui, une mise à jour rapport l'échange de courrier que nous avons eu avec Maarten et le Conseil d'Administration à la suite de notre réunion

bilatérale lors de l'ICANN73. Je vous vais copier la communication envoyée au Conseil d'Administration. Et l'échange est sur la page de courrier.

L'idée derrière ce courrier, c'est répondre à la demande du Conseil d'obtenir plus de détails sur la manière de reconnaître la participation des volontaires dans le processus d'élaboration de politiques et d'avoir des preuves spécifiques par rapport au niveau de l'efficacité de ce processus d'élaboration de politiques.

À la suite de la conversation avec le Conseil d'Administration, nous avons considéré qu'il serait approprié de fournir plus de détails étant donné que lors de la réunion de l'ICANN73, nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour aborder cette question. Le Conseil d'Administration a parmi ses objectifs stratégiques l'évolution du modèle multipartite pour mesurer l'impact des bénévoles sur le travail effectué au sein de l'ICANN. Et d'après le retour d'information qu'on a reçu sur l'engagement et la sensibilisation, ce que nous voulions, c'était des suggestions de la part du Conseil d'Administration pour engager davantage les gens, les faire participer et [inaudible] partie de leur expertise et compétences.

Vous trouverez les échanges. Nous avons reçu une réponse qui est en partie ambiguë mais qui, dans un certain sens, est optimiste. Les [inaudible] qui ont été partagés seront intégrés dans le processus lancé [inaudible] l'évolution du modèle multipartite qui va être analysé le temps venu par le Conseil d'Administration et qui sera abordé lors de la réunion sur l'évolution du modèle multipartite. C'est un pas en avant pour reconnaître la contribution notre communauté puisque nous

avons été reconnue comme l'une des rares communautés qui reconnaît l'importance [inaudible]. On a eu une discussion par rapport à la définition de cela et l'importance [inaudible], donc c'est une discussion en cours.

Brève mise à jour, Maureen, mais pour résumer les choses, la réponse est optimiste [inaudible] et la volonté de faire évoluer le modèle multipartite. Je vous cède la parole Maureen, c'était tout pour ce bref résumé.

MAUREEN HILYARD :

Merci Joanna. Et comme vous le dites fort bien, c'est une discussion en cours. C'est quelque chose qui a surgi au début de mon mandat, donc on va poursuivre cette conversation et on va veiller à ce que le Conseil d'Administration [inaudible].

Autre point, l'AOB. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Merci. Très brièvement.

À la suite du dernier processus de sélection du Conseil d'Administration, il y a eu une recommandation de [inaudible] une mise à jour par rapport à ce processus. Et d'ailleurs, si quelqu'un considère qu'il y a d'autres points à mettre dans ce processus de nomination, faites-le savoir.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup aux interprètes d'être restés avec nous quelques minutes de plus. C'était une réunion très productive grâce aux

contributions des autres. Merci à tous d'avoir été avec nous et on se revoit le mardi 24 mai à 16 h avec Graeme Bunton de l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS. Bonne fin de matinée, journée ou soirée où que vous vous trouviez et prenez soin de vous. Merci à tous.

YEŞİM SAGLAM :

Merci, cette réunion est maintenant terminée. Excellente fin de journée à tous. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]